

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	13 ^{ème}
Nom de site	REGNAULT	Numéro	00080200U7
Adresse du site	62, rue Regnault	Hauteur	R+6 (24m)
Bailleur de l'immeuble	ELOGIE - SIEMP	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout des fréquences 700MHz pour la 4G et 3500MHz pour la 5G		
Complément d'info	6 antennes sur 3 azimuts Suppression de la fréquence 2100MHz pour la 3G		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	2016
Date d'enregistrement au Département de la Téléphonie Mobile (J)	05/07/2022
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+1 mois)	05/08/2022

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Orange envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile installé sur l'immeuble sis 62, rue Regnault dans le 13 ^{ème} arrondissement de Paris		
Détail du projet	Ce projet concerne le remplacement des 3 antennes existantes émettant sur les fréquences 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz et 2600MHz (2G/3G/4G) par 3 antennes à faisceau fixe qui émettront sur 700MHz (ajout pour la 4G), 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2100MHz, 2600MHz (2G/3G/4G), et l'ajout 3 antennes à faisceau orientable qui émettront sur 3500MHz (5G), orientées vers les azimuts 100°, 220° et 340°		
Distance des ouvrants	Lucarnes de toit entre 3m et 7m Fenêtres entre 3m et 7m sous les antennes	Vis-à-vis (25m)	Néant
Estimation par azimut	2G/3G/4G : 100° < 5V/m ; 220° < 4V/m ; 340° < 5V/m 5G : 100° < 3V/m ; 220° < 3V/m ; 340° < 2V/m		
Hauteur des antennes (HMA)	Pour les azimuts 100° et 340° : 23,25m pour les faisceaux fixes et 23,70m pour les faisceaux orientables Pour l'azimut 220° : 24,40m pour les faisceaux fixes et 24,95m pour les faisceaux orientables		

Incidence visuelle

Description des antennes et intégration paysagère	Les antennes seront superposées, par groupe de 2, les faisceaux fixes en partie basse et les faisceaux orientables en partie haute
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés sur des supports métalliques en toiture de l'immeuble, en ajout à ceux existants. Le local technique installé au sous-sol, donc invisible depuis la rue, n'est pas impacté

Date :

Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--	--

Simulation et conformité au seuil de la Charte pour le 3500MHz (5G) Faisceau orientable

Pour l'antenne à faisceaux orientables d'azimut 100, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 19.50 m.



Les simulations en espace libre avec bâti simple vitrage indiquent les niveaux maximums en intérieur par antenne à faisceaux orientables :

	Azimut 100°	Azimut 220°	Azimut 340°
Niveau Maximal (V/m)	entre 2 et 3	entre 2 et 3	entre 1 et 2
Hauteur (en m)	19.50	19.50	16.50

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

AVANT



APRÈS



PAS D'IMPACT VISUEL DEPUIS LA RUE

Vue des Azimuts

Azimet 100°



Azimet 220°



Azimet 340°

